

*Département de la SOMME  
Arrondissement de MONTDIDIER  
Canton de MOREUIL  
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Nbre de conseillers : 11  
Nbre de présents : 10  
Nbre d'excusé(s) : 1

Date de convocation : 21/04/2016  
Date d'affichage : 21/04/2016

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal du 28 avril 2016**

Le vingt-huit avril deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

**Etaient présents** : M. BINET Frédéric - M. WALLET Jacky - M. CARON Yves - M. GAUDRILLER Patrick - M. BOILEAU Florent - M. PERRIN Sébastien - M. SALOMÉ Marc – Mme ALLIOTE Sophie - Mme DELAVENNE Fabienne

**Etait représentée** : Mme CHAVERON Colette (Pouvoir à M. WALLET Jacky)

**Etait excusée** : Mme CADET Vinciane

Monsieur Yves CARON est nommé secrétaire de séance

**Objet : Adoption du compte administratif 2015**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Yves CARON, adjoint au maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Frédéric BINET, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Yves CARON, adjoint au maire, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2015, lequel peut se résumer de la manière suivante :

• Résultat de l'exercice 2015 (fonctionnement) :	49 659,51 €
• Résultats antérieurs reportés :	140 807,25 €
• Résultat à affecter hors restes à réaliser (fonctionnement) :	190 466,76 €
• Solde d'exécution d'investissement (hors reports) :	13 144,50 €
• Besoin de financement	10 149,33 €
• Solde des reports d'investissement :	-40 267,68 €
• Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) :	-37 272,51 €

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Frédéric BINET